

Zeitschrift: Cahiers du Musée gruérien
Herausgeber: Société des Amis du Musée gruérien
Band: 8 (2011)

Artikel: Le suffrage féminin : l'histoire d'une conquête
Autor: Pasquier, Claire-Lyse
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1048159>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 15.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



Claire-Lyse Pasquier, née en 1973, est originaire de Troistorrents, en Valais. Après des études de lettres (français, linguistique et histoire de l'art) à l'Université de Fribourg, elle se forme et travaille comme journaliste à *La Gruyère* durant six ans. Mariée, mère de famille, elle enseigne aujourd'hui le français au Collège du Sud, à Bulle.

Le suffrage féminin L'histoire d'une conquête

L'année 2011 marque un triple anniversaire dans l'histoire du droit des femmes en Suisse. Voilà quarante ans, elles obtenaient le droit de vote et d'éligibilité au niveau national, le 7 février 1971. Voilà trente ans, le principe de l'égalité des sexes était inscrit dans la Constitution. Voilà vingt ans, le 14 juin 1991, la Grève des femmes rappelait que l'égalité ne se concrétisait toujours pas. Zoom sur les événements qui ont précédé ce scrutin historique de 1971 dans le canton de Fribourg.

«La femme a le droit de monter sur l'échafaud. Elle doit avoir également celui de monter à la Tribune.» Olympe de Gouges, *Déclaration des droits de la femme et de la citoyenne*, 1791

«Pourquoi pensez-vous que le canton de Fribourg est en retard par rapport aux autres cantons romands qui ont déjà donné le droit de vote aux femmes?» Posée en juin 1969, six mois avant que les Fribourgeois se prononcent à 71% en faveur du suffrage féminin au niveau cantonal, cette question d'un journaliste¹ de la Télévision suisse romande provoque un sourire mi-amusé mi-gêné chez l'agriculteur fribourgeois auquel elle est adressée.

Le retard de Fribourg, qui a dit «non» au suffrage féminin en 1959, comme les autres cantons suisses excepté Genève, Neuchâtel et Vaud, serait lié, selon l'interviewé, à une question de parti politique. Le fait que le Parti conservateur ne se soit pas rallié au camp des suffragistes lors de ce premier scrutin fédéral et qu'il ait opté pour la liberté de vote, par manque de majorité claire, a sans doute fait pencher la balance en faveur du «non». Le «oui» du bout des lèvres du Parti radical-démocratique n'y changera rien.²

Cette tendance s'inverse lors du scrutin du 7 février 1971, qui accorde le droit de vote et d'éligibilité aux femmes sur le plan fédéral par 65,7% de «oui». Les électeurs fribourgeois, après s'être prononcés à 70,2% contre le suffrage féminin en 1959, accordent les droits civiques complets aux femmes par dix-neuf mille huit cents voix contre sept mille (73,8% de «oui»). Cette fois, tous les partis

¹ Il s'agit de Pierre-Henri Zoller, dans l'émission *Horizons* du 1^{er} juin 1969 réalisée par Armand Caviezel et visible sur le site de la TSR (<http://archives.tsr.ch/dossier-suffrage/suffrage-paysans>).

² Contrairement à son comité national, le Parti radical-démocratique fribourgeois écartera la proposition de laisser la liberté de vote. Son comité se prononcera par douze voix contre huit, et quatre abstentions, en faveur du suffrage féminin (*La Gruyère* du 27 janvier 1959, p. 1).

politiques, l'Eglise catholique et les médias cantonaux – sauf *Le Républicain*, dont le rédacteur en chef a rallié l'opposition – ont soutenu la campagne «Oui de bon cœur, oui pour les femmes». Ce qui montre à quel point les mentalités ont évolué en douze ans.

Pour l'historienne Monica Fasani Serra³, l'adoption du droit de vote et d'éligibilité des femmes en 1971 est l'expression d'une évolution des valeurs dans le canton de Fribourg. L'essor démographique et économique, l'abandon de la messe en latin, l'arrivée de la télévision et des machines à laver dans les foyers, l'ouverture grandissante de la formation aux femmes: autant de facteurs qui ont modifié la situation des femmes et les ont préparées à lutter pour leurs droits.

C'est donc sans grande appréhension que se prépare le scrutin de 1971, du moins en Suisse romande, où la situation semble de plus en plus anachronique, le suffrage féminin ayant été accepté par tous au niveau cantonal, excepté Fribourg qui n'a voté qu'une décision de principe. «Quand nous avons rejoint cette bataille, nous étions sûres que nous allions gagner», évoquent Jacqueline Esseiva et Christiane De Mont⁴, qui incarnent l'évolution du militantisme féminin entre 1959 et 1971, celui qui a brisé le cliché de la suffragette ignorante et empruntée.

Au cours de l'hiver 1970, les deux Fribourgeoises ont sillonné le canton en tant que membres du Mouvement cantonal en faveur du suffrage féminin. «Nous n'étions pas des féministes agressives, précise Jacqueline Esseiva. C'était un tout autre ton que celui qu'ont dû adopter les militantes de la première génération comme Madeleine Joye-Thévoz.» «Nous l'avons fait en souplesse, avec le sourire, séductrices», enchaîne Christiane De Mont, qui s'est montrée parfois si persuasive qu'elle a tiré des larmes à son auditoire.

Ainsi, lors d'une assemblée à Rue: «Souvenez-vous de toutes ces femmes qui ont maintenu vos trains de campagne, pendant que vous, leurs maris, leurs fils, vous étiez mobilisés. Qu'auriez-vous fait sans elles?» Le sculpteur et créateur de poya René Conus, surnommé «le Sage de Rue», s'était alors exclamé, très ému: «Pour ma chère maman, je veux que les femmes puissent voter!» Soutenues par des hommes, à l'instar du conseiller d'Etat démocrate-chrétien Pierre Dreyer, président du mouvement cantonal, elles y sont allées de tout leur cœur avec leur slogan «Oui de bon cœur».

³ FASANI SERRA, Monica: *Un geste de bon cœur pour faire bon genre? L'adoption du suffrage féminin dans le canton de Fribourg, arguments et contre-arguments dans la presse (1959-1971)*, mémoire de licence, Faculté des lettres de l'Université de Fribourg, octobre 2006, p. 203.

⁴ Deux articles du journal *La Gruyère* reflètent le combat de ces militantes: celui de RAUBER, Priska: «Oui à un droit légitime», 5 février 2011, p. 20; et celui de PASQUIER, Claire-Lyse: «Aussi grâce à des femmes», 8 octobre 2007, p. 10.



Mais, malgré l'appui de l'adversaire d'hier, le Parti des paysans, des artisans et des indépendants (PAI), les militantes rencontrent de nombreuses réticences. «Dans cette société très catholique, la femme n'était pas vraiment bien considérée. Le droit de la famille n'était pas à son avantage», rappelle Jacqueline Esseiva, dont le militantisme doit beaucoup à sa rencontre avec Liselotte Spreng, suffragiste de la première heure – qui a été parmi les premières élues au Grand Conseil et au Conseil national, sous la bannière radicale – et au fait d'avoir dû, une fois mariée en 1962, abandonner son métier d'enseignante, comme le stipulait encore la législation cantonale⁵.

⁵ La loi du 17 mai 1884 sur l'instruction primaire, en vigueur jusqu'en 1985, stipule: «Par son mariage, l'institutrice est censée renoncer à une nomination définitive» (art. 90).



Le reportage de la TSR illustre bien cette position du patriarcat tout-puissant. À Jacqueline Guisolan, présidente du Comité broyard pour le suffrage féminin qui bat la campagne en cet été 1969, deux générations d'agriculteurs expliquent leur vision du suffrage féminin. «En fait de politique, je trouve que les messieurs sont assez à la hauteur pour commander eux-mêmes», relève le fils. Et le père: «Je trouve que les dames ont déjà assez à faire dans leur ménage sans trop s'occuper de politique.» Leurs arguments ne désarçonnent pas la militante staviacoise, qui sera l'une des neuf élues sur cent trente au Grand Conseil en 1971.

Pour que ces «dames» soient enfin considérées comme des partenaires à part entière, il aura fallu des décennies d'engagement féministe. La fondation de l'Association suisse pour le suffrage féminin en 1909, l'inauguration de la section fribourgeoise en 1947 (présidée par la Bulloise Agnès Reichlen) et le cours d'été de l'organe national à Bulle en 1935 sont autant de petits pas sur la longue route de l'égalité.

En 1919, alors qu'une série de votations sur le suffrage féminin s'organise dans les cantons de Genève, Neuchâtel, Zurich, Bâle-Ville, Glaris et Saint-Gall – et autant de refus – le Grand Conseil fribourgeois débat de la loi sur les...

Cours d'été de l'Association suisse pour le suffrage féminin, Bulle, le 18 juillet 1935.

© Photo Glasson Musée gruérien.

G-10-15-0188-01

auberges! Cela n'est pas sans lien avec la question, puisque le Conseil d'Etat propose d'instaurer un droit d'initiative au niveau communal, que les femmes pourraient aussi lancer et signer, pour proposer de réduire le nombre de bistrots dans une localité.

Si le Gouvernement pense que les «gardiennes du foyer», qui sont les premières à supporter les ravages de l'alcoolisme, doivent pouvoir lutter contre ce fléau, les députés leur refusent ce droit, craignant qu'on n'ouvre ainsi la porte au suffrage féminin généralisé. Pour les uns, les femmes c'est le communisme: c'est bien connu, elles sont trop influençables! Ou encore: «Si les femmes entraient au Grand Conseil, il serait nécessaire d'éloigner davantage les bancs les uns des autres, si nous ne voulons pas que ces dames puissent se tirer les cheveux.»⁶

De l'infériorité intellectuelle et politique de la gent féminine à sa place exclusive derrière ses fourneaux ou devant son miroir⁷, en passant par les risques de voir les familles se disloquer, les discours antisuffragistes ne volent pas haut. L'analyse des articles de presse qui ont précédé les scrutins fédéraux de 1959 et 1971 montre que les débats s'articulaient principalement autour de quatre arguments: la notion de justice, le facteur économique, l'argument religieux et la culture politique.⁸

Lors de la première campagne en particulier, les suffragistes mettent en avant le fait que c'est un acte d'équité et de justice que d'accorder le suffrage féminin. Ainsi, dans son journal hebdomadaire *Travail*, le Parti socialiste, premier parti suffragiste au niveau cantonal, prend-il fermement position: «Par un geste d'égalité civique nous nous devons de compléter notre démocratie helvétique,⁹» enjoint le camarade Pierre Currat. Du côté des conservateurs, Pierre Barras, rédacteur à *La Liberté* et secrétaire du parti, s'engage, dès 1959, convaincu qu'un «acte de justice ne peut que profiter au pays tout entier».¹⁰

Pourtant, une antisuffragiste comme la rédactrice du *Paysan fribourgeois* Ruth Widmer-Sydlar ne voit là aucune injustice: «Le droit de vote est justement une des choses qui, par bonheur, empêcheront toujours la femme d'être l'*égale* de l'homme. N'oubliions pas – même si nous hésitions à l'avouer – que nous, femmes, donnons notre admiration et notre confiance à l'homme fort, plus fort, capable, plus capable que nous.»¹¹

⁶ Citation tirée du *Tour de ville 2011, Enfin Citoyenne! 40 ans de suffrage féminin... et alors?* réalisé par l'association Femmes à Fribourg, qui s'appuie sur les protocoles des séances du Grand Conseil de février-mars 1919 et sur l'article d'Auguste Schorderet, «Suffrages féminins», in *Tribune de Fribourg, Feuille d'avis de la ville de Fribourg et de la Sarine*, 8 mars 1919, pp. 2-3.

⁷ OBERSON, Gabriel: «Avant la votation de dimanche, pour ou contre le droit de vote des femmes?», in *Le Républicain*, 29 janvier 1959, p. 1.

⁸ Dans son analyse de la presse fribourgeoise, Monica Fasani Serra met en évidence sept catégories d'arguments, qui peuvent être regroupées en quatre catégories principales.

⁹ CURRAT, Pierre: «Pour le 1^{er} février», in *Travail*, 29. 01. 1959, p. 3.

¹⁰ BARRAS, Pierre: «Suffrage féminin et réalités paysannes», in *La Liberté*, 30 janvier 1959, p. 2.

¹¹ WIDMER-SYDLER, Ruth: «Merci de nous l'offrir mais nous n'en voulons pas», in *Le Paysan fribourgeois – Der Bauer Freiburger*, 29 janvier 1959, p. 5.



Affiche du Groupement pour la défense de la famille et des libertés populaires, 1946.
© Bibliothèque de Genève.

Da1198

Du côté des partisans, on s'appuie avec insistance sur les statistiques prouvant la nouvelle intégration des femmes dans le monde du travail et ainsi leur contribution à la prospérité nationale. En 1970, on comptait un peu plus d'un million de femmes exerçant une profession en Suisse, soit un tiers de la population active. «Et nous voudrions laisser ces collaboratrices à l'écart de la vie politique du pays?» interroge *La Gruyère* à la veille des votations de 1971.¹²

Les antisuffragistes ne s'aventurent pas sur ce terrain de la statistique, mais ils brandissent un autre argument économique. Et si l'entrée des femmes en politique sonnait le glas de l'influence de la campagne? Dans *Le Messager*, le Comité suisse contre le suffrage féminin fait sa publicité¹³ sous la forme d'un sophisme: la proportion des femmes est

¹² JEANLOZ, Claude: *La Gruyère* du 6 février 1971, en page 1.

¹³ Comité fédéral contre le suffrage féminin: «Suffrage féminin, Non, Non, Non», *Le Messager*, 31 janvier 1959, p. 4.



Affiche en faveur du suffrage féminin, campagne de 1959.

© Bibliothèque de Genève.

Da1566

plus forte dans les villes. Or, les citadines, ayant plus de loisirs, voteront plus facilement. Donc, le suffrage féminin diminuera l'influence de la campagne!

Quant à l'argument religieux, bien que les élites religieuses aient été déjà en 1959 en faveur de l'éman- cipation, les Eglises ne donnent pas clairement leur avis. A l'image de la plupart des partis politiques, les évêques suisses attendent 1971 pour s'en- gager dans la campagne. Ainsi, on peut lire dans *La Liberté* du 3 février: «Il n'est plus concevable que l'Etat et l'Eglise se privent à l'avenir de la collaboration effective et active des femmes. Dans plusieurs régions de notre pays, les femmes ont prouvé leur maturité politique.»¹⁴

Finalement, l'argu- ment de la culture politique s'articule autour de l'ouver-

ture ou du repli de la Suisse face à l'étranger, où le droit de vote a déjà été introduit par la voie parlementaire dans la plupart des pays. En Europe, au début des années 1970, la Suisse, le Portugal et le Liechtenstein font exception. Pour les uns la Suisse doit s'aligner, pour les autres elle doit res- ter isolée puisqu'elle est un exemple de démocratie unique au monde.

L'histoire du suffrage féminin montre combien il est difficile de mettre en marche un processus d'évolution dans le cadre de la démocratie directe en Suisse.¹⁵ Il a fallu cent vingt-trois ans de domination masculine depuis la créa- tion de l'Etat fédéral pour qu'une majorité d'hommes soient d'accord pour partager avec les femmes un droit dont ils s'accommodaient bien tout seuls. Les Vaudoises furent

¹⁴ *La Liberté*, 3 février 1959, p. 1.

¹⁵ RUCKSTUHL, Lotti: *Vers la majorité politique, Histoire du suffrage fémi- nin en Suisse*, Editions Association suisse pour les droits de la femme et Interfeminas, Romanel-sur-Morges, 1990, p. 19.

pionnières, en 1959, alors que les Appenzelloises de Rhodes-Intérieures durent attendre 1990 pour pouvoir s'exprimer au niveau cantonal.

La voie est encore longue. Pour preuve, les chiffres publiés en 2010 par le Bureau fribourgeois de l'égalité et de la famille.¹⁶ Les élues fribourgeoises sont présentes à 0% au Conseil des Etats, à 14,3% au Conseil national, à 23,6% au Grand Conseil, à 24,5% en moyenne dans les exécutifs communaux et à 28,6% au Conseil d'Etat. «Je pense qu'il n'y aura jamais une parité totale, car c'est toujours la femme qui porte les enfants, fait remarquer Christiane De Mont, non sans saluer la présence de quatre femmes au Conseil fédéral. Je n'aurais pas pris le pari il y a quarante ans!»

Bibliographie

- BAUER, Tanja ▶** *Femmes et politique dans le canton de Fribourg, Est-ce suffisant?* Fribourg, 2010.
- FASANI SERRA, Monica ▶** Un geste de bon coeur pour faire bon genre? L'adoption du suffrage féminin dans le canton de Fribourg, arguments et contre-arguments dans la presse(1959-1971), mémoire de licence, Fribourg, 2006.
- RUCKSTUHL, Lotti ▶** *L'éducation supérieure féminine dans le district de la Gruyère*, Séminaire III, Fribourg, 1996.
- PROGIN, Annick ▶** Vers la majorité politique, Histoire du suffrage féminin en Suisse, Romanel-sur-Morges, 1990.

¹⁶ BAUER, Tanja: *Femmes et politique dans le canton de Fribourg, Est-ce suffisant?* Bureau de l'égalité hommes-femmes et de la famille (BEF), Fribourg, 2010.